

RCS : ALENCON Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00289 Numéro SIREN : 852 173 426 Nom ou dénomination : A.V.L.T

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2024 sous le numéro de dépôt 70

Exercice ouvert le	01/01/21	et clos le	31/12/21	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU A.V.L.T Lieudit La Bullardiere Longny Les Villages 61290 LONGNY-LES-VILLAGES	
SIRET 8 5 2 1 7 3 4 2 6 0 0 0 1 0	Mél : ludovichps@hotmail.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET

B ACTIVITE
Activités exercées Commerce de détail d'équipements automob
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal
	Déficit
	1 654
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %
Autres PV imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la formule n°2065-SD)
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe
Nom / Adresse
N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON
Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SARL FERCO 13 rue du petit Change 28000 CHARTRES	
Tél : 0237214082	Tél :
OGA/OMGA	Identité du déclarant :
Viseur conventionné	Date : 18/05/22 Lieu : CHARTRES
(Cocher la case correspondante)	Président
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	THENARD LUDOVIC
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF)	
prestataire :	

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même a					payées par un établissement chargé du service des titres b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées d							e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						f		
						g		
						h		
						i		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							j	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							k	
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)	
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCs, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
K CADRE NE CONCERNANT QU'LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPÔTATION								
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19%				
					0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				
L CADRE NE CONCERNANT QU'LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DON'S (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise		SASU A.V.L.T										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		Lieudit La Bullardiere Longny Les Villages 61290 LONGNY-LES-VILLAGES															
SIRET		8 5 2 1 7 3 4 2 6 0 0 0 1 0															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										Durée de l'exercice précédent * 12					
												Exercice N clos le					
												3 1 1 2 2 0 2 1					
ACTIF																	
												Brut		Amortissements-Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobiliations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
		Immobiliations corporelles *	028		030												
		Immobiliations financières* (1)	040		042												
		Total I (5)	044		048												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		Marchandises *	060	12 621	062					12 621							
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	12 985	070					12 985							
			Autres* (3)	072	9 046	074					9 046						
	Valeurs mobilières de placement	080		082													
	Disponibilités	084	9 452	086					9 452								
	Charges constatées d'avance *	092		094													
Total II	096	44 104	098					44 104									
Total général (I + II)			110	44 104	112				44 104								
PASSIF												Exercice N NET					
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120								300						
	Ecart de réévaluation		124														
	Réserve légale		126							30							
	Réserves réglementées *		130														
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132						14 765								
	Report à nouveau		134														
	Résultat de l'exercice		136						2 831								
	Provisions réglementées		140														
Total I			142						17 926								
Provisions pour risques et charges			154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166						14 610								
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N : . . 169 10 269)	172						11 569								
	Produits constatés d'avance		174														
Total III			176						26 179								
Total général (I + II + III)			180						44 104								
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A.V.L.T

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	66 360	
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226	4 500	
	Autres produits				230	3	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	70 863	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	45 353	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	6 542	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	15 826	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	296	244	296	
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	68 017	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	2 846	
Produits financiers (III) 280							
Charges financières (V)					294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI) {					}	300	
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) -- Charges (II + V + VI + VII)					310	2 831	
B- RÉSULTAT FISCAL					312	2 831	
Reportez le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344				
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
BUD (44 sexdecies)	992						
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	4 500	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641				
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	
					352	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
Déficits antérieurs reportables : * 2 228 dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	
					370	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU A.V.L.T		Néant ☒ *							
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR		(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU A.V.L.T						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
					Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780				
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	2 228				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter				
Déficits imputés				983					
Déficits reportables				984	2 228				
Déficits de l'exercice				860	1 654				
Total des déficits restant à reporter				870	3 882				
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	8 490
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	6 732
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SASU A.V.L.T		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le :01/01/2021.....		et clos le :31/12/2021.....	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CG)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salaires".



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2022

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG)

(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

8 5 2 1 7 3 4 2 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU A.V.L.T

ADRESSE (voie)

Lieudit La Bullardiere Longny Les Villages

CODE POSTAL

61290

VILLE

LONGNY-LES-VILLAGES

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SASU

Dénomination

GROUPE HPS CONSEILS-GESTIONS

N° SIREN (si société établie en France)

822417598

% de détention

75,0000

Nb de parts ou actions

75,00

Adresse :

N° 23

Voie

Rue Eugene Maussibot

Code Postal

28110

Commune

LUCE

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

THENARD

Prénom(s)

Ludovic

Nom marital

% de détention

25,0000

Nb de parts ou actions

25,00

Naissance :

Date

12/08/1970

N° Département

78

Commune

VERSAILLES

Pays

France

Adresse :

N° 23

Voie

Rue Eugene Maussibot

Code Postal

28110

Commune

LUCE

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET : 8 5 2 1 7 3 4 2 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A.V.L.T

ADRESSE (voie) Lieudit La Bullardiere Longny Les Villages

CODE POSTAL 61290

VILLE

LONGNY-LES-VILLAGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas et à droite de cette même case.

Désignation de l'entreprise SASU A.V.L.T
Numéro de siret 85217342600010

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Montant
Facture à recevoir FERCO-Comptabilité 2021	360
Total des charges à payer	360

Désignation de l'entreprise SASU A.V.L.T
Numéro de siret 85217342600010

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

A.V.L.T

SAS au Capital Variable de 300 euros

« LA BULLARDIERE »

NEUILLY SUR EURE

61290 LONGNY LES VILLAGES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 Mars 2022

L'an deux mille vingt deux, Le 24 Mars à 14 heures, les associés se sont réunis à Lucé, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Président,

Sont présents ou représentés :

- 1- GROUPE HPS CONSEILS-GESTIONS..... 75 Parts sociales
Numérotées de 01 à 75
- 2- Mr THENARD Ludovic 25 Parts sociales
Numérotées de 76 à 100

Total des Parts présentes ou représentés : 100 Parts

Monsieur THENARD Ludovic préside la séance en qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de Gestion sur les opérations de l'exercice,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan, et l'annexe de l'exercice écoulé
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition de l'associé unique plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'il a eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du Jour de la présente assemblée est le suivant :

- L'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,

Le Président donne ensuite lecture du rapport de l'associé unique et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du Jour.

Première résolution

L'ASSEMBLÉE Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la Société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2021, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, il donne à l'associé unique quitus de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de 2 831€ de l'exercice de la manière suivante :

- L'imputation du bénéfice de 2 831€ sur la réserve facultative.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du Jour, la séance est levée.

De tout ce que précède, il a été dressé le Président Procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par le Président l'associé unique.

Signature des actionnaires

